



Conditions de création d'un cabinet de conseil juridique

Par **cisselya**, le **30/10/2011** à **02:42**

Bonjour,

je suis un jeune diplômé en Master de droit public mention organisation et administration des collectivités publiques et de droit international et européen public et privé.

Je me suis inscrit ainsi sur ce site pour échanger avec certains d'entre vous qui ont l'expérience de la création d'un cabinet de conseil juridique à savoir les conditions et les démarches administratives à accomplir. C'est un projet qui me tient à coeur que je veux réaliser.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **30/10/2011** à **05:00**

Pour faire du conseil juridique en libéral, il faut être avocat (les deux professions ont fusionné au début des années 90)

Avec un master vous pouvez être juriste d'entreprise (salarié)

L'idéal est de passer le CAPA avec un master parce que même en entreprise, ils préfèrent, à ce niveau, avoir un conseiller qui peut aussi les représenter.

PS : droit public ? suis admirative :)